



Photo de Shivendu Shukla (Unsplash)

Comité d'experts économiques
sur la relance de Montréal dans
le cadre de la COVID-19

DU CONFINEMENT À LA RELANCE : POUR UNE MÉTROPOLE RÉSILIENTE

Mai 2020

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'EXPERTS ÉCONOMIQUES POUR LA RELANCE DE MONTRÉAL

Après des années de bonne croissance où l'économie de Montréal affichait des performances records en matière d'emplois et d'attractions des investissements, voilà maintenant qu'elle doit affronter une crise sanitaire et économique sans précédent.

Montréal, moteur économique du Québec, présente à la fois une grande concentration de l'activité économique, de la densité de la population et du nombre de cas liés à la COVID-19. La Métropole se trouve ainsi particulièrement fragilisée par la crise. Encore plus qu'ailleurs au Québec, elle doit faire face au double défi de concilier les enjeux sanitaires et de la relance économique.

La réponse ne peut être simple, notamment en raison du haut niveau d'incertitude lié à la durée de la pandémie. Il faut agir simultanément pour soutenir l'économie à court terme, notamment les secteurs et les acteurs les plus vulnérables tout en mettant les assises qui permettront à la Métropole de se transformer pour être plus résiliente advenant d'autres vagues pandémiques ou chocs. Pour cela, il faudra faire preuve d'agilité et de visions pour relancer durablement l'économie de Montréal.

C'est donc avec grand plaisir que le comité d'experts économiques pour la relance de Montréal soumet à la mairesse de Montréal son rapport intitulé : « Du confinement à la relance : pour une Métropole résiliente ». Le comité, composé principalement d'économistes et d'experts de différents domaines, ayant tous à cœur le développement de la Métropole, propose une série de recommandations ou d'orientation pour relancer Montréal.

Espérons que notre rapport apporte un éclairage à la prise de décisions non seulement en vue de la préparation de l'important plan de relance économique, mais également afin de favoriser le déconfinement progressif de la première vague de la pandémie et, le cas échéant, de mieux se préparer à une éventuelle deuxième vague. Certaines des propositions, même si elles peuvent être mises en œuvre à court terme, sont structurantes et visent à accroître la résilience de Montréal.

Bien sûr, les défis demeurent nombreux pour la Métropole, mais elle possède tous les atouts lui permettant de réussir sa relance.



Luc Godbout

INTRODUCTION

La COVID-19 entraîne une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent.

Afin de bien comprendre à la fois la conjoncture économique actuelle, les implications de cette crise sur l'économie de Montréal, et l'ampleur des transformations anticipées dans le contexte de la COVID-19 sur la structure économique de Montréal, la Ville de Montréal a réuni un comité d'experts.

Ce comité¹, d'une diversité d'horizons et agissant pro bono, a été présidé par Luc Godbout, titulaire de la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke. Le comité s'est réuni à quelques reprises depuis le 21 avril 2020.

Le présent rapport est consensuel.

Malgré le court délai, le comité a pu dégager dans le présent rapport une analyse et une proposition de diverses recommandations sur les mesures et actions devant être considérées par Montréal pour la suite des choses. Évidemment, le comité n'a pas la prétention de tout couvrir.

Les recommandations principales vont dans le sens d'une relance coordonnée (avec les autres niveaux de gouvernement), ciblée, et prenant en considération la distanciation sociale jusqu'aux enjeux en matière d'inégalités et de transition écologique.

Succinctement, le présent rapport se divise en trois principales sections, à savoir :

- un bref état de la situation économique;
- la transformation de l'économie dans le contexte de la COVID-19;
- les recommandations.

En terminant, les experts externes du comité tiennent à remercier mesdames Véronique Doucet, Maha Berechid et Stéphanie Lapierre ainsi que monsieur Gaëtan Dormoy, pour leur contribution et l'appui essentiel apporté au cours de ces travaux.

¹ La liste complète des membres du comité est présentée à l'annexe 1.

1. ÉTAT DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Bien que la situation évolue encore rapidement, le comité a d'abord cru bon de tracer un portrait de la situation économique dans une perspective montréalaise.

1.1 Une récession mondiale avec une reprise teintée d'incertitude

Sans égard à la définition traditionnelle d'une récession où il faut connaître deux trimestres consécutifs du PIB réel en baisse, aux yeux du comité il est indéniable que l'économie canadienne, tout comme l'économie mondiale, est entrée en récession au premier trimestre de 2020. La cause de cette récession est inédite, à savoir la fermeture intentionnelle des services non essentiels par les gouvernements pour limiter la propagation de la COVID-19. Face à cette situation extraordinaire, les gouvernements ont agi promptement et de façon déterminée pour soutenir le revenu des ménages durant le confinement et apporter un soutien financier aux entreprises. Quant à elle, la Banque du Canada a abaissé le taux directeur et a injecté massivement des liquidités dans les marchés financiers contribuant à un apaisement des tensions.

Bien que le stress financier se soit résorbé substantiellement, force est de constater que l'ampleur du choc économique demeure encore hautement incertaine et dépendra du rythme de réouverture de l'économie, de la recrudescence ou non de cas à l'automne, et de la découverte ou non d'un médicament atténuant les symptômes ou d'un vaccin. Sous le prisme de Montréal, avec sa forte densité de l'activité économique et sociale et sa concentration de personnes vulnérables et de chômeurs, ce constat apparaît plus manifeste. La prévision médiane actuelle des grandes institutions canadiennes table sur une chute du PIB réel canadien de 7 % cette année, suivie d'une remontée partielle de 6 % en 2021. Tout va dépendre de l'évolution de la pandémie (avec ou sans recrudescence) et de la vitesse de mise en disponibilité de traitements et de vaccins.

L'Enquête sur la population active de Statistique Canada, qui a été menée en avril alors que les mesures de confinement les plus restrictives étaient en vigueur, donne une idée des dommages économiques à court terme. Les pertes cumulées de mars et d'avril se chiffrent à un total de 820 000 emplois au Québec en raison des fermetures de services non essentiels, ce qui représente une baisse spectaculaire de 19 % des effectifs de travailleurs. Fait à noter, les deux tiers des emplois perdus le sont dans des secteurs affichant des salaires en dessous de la moyenne, ce qui laisse croire que les ménages à faibles revenus sont particulièrement frappés par la crise économique actuelle. Toutefois, il y a lieu de croire que les données des pertes d'emplois sous-estiment l'ampleur du choc économique. Certains ont perdu leur emploi tandis que d'autres ont vu leur nombre d'heures travaillées fortement réduit. En effet, le nombre d'heures travaillées a plongé de 34 % depuis février au Québec.

Contrairement à la pandémie de la grippe de 1918, dite « grippe espagnole », frappant essentiellement les jeunes travailleurs et leurs enfants, dans le cas de la COVID-19, le taux de mortalité est le plus élevé parmi les plus de 69 ans. C'est dans ce contexte que les gouvernements évaluent la réouverture de certains segments de l'économie tout en canalisant plus de ressources vers la protection de la population plus âgée. Plusieurs pays ont d'ailleurs déjà entamé leur déconfinement, ce qui laisse croire à un rebond de l'économie mondiale en deuxième moitié d'année. Au Québec, l'activité économique devrait repartir à la hausse dès le mois de mai, alors que les mesures de distanciation sociale sont progressivement levées, mais les capacités inutilisées sur le marché du travail devraient persister un certain temps. Plus d'un cinquième des emplois est concentré dans des secteurs qui seront fortement éprouvés dans les prochains mois, à savoir : le commerce de détail, l'hébergement et la restauration, les arts et spectacles et le transport aérien. Les secteurs de l'immobilier et de la construction résidentielle sont également appelés à tourner au ralenti dans un contexte du marché du travail difficile et d'une diminution possible de l'immigration. Il saute donc aux yeux que Montréal est et sera particulièrement frappée en raison de l'importance de ces secteurs d'activités pour la Métropole.

D'autre part, une contraction du commerce mondial était déjà observée avant la COVID-19 en raison de tensions commerciales, principalement entre les États-Unis et plusieurs de ses partenaires commerciaux, ainsi que de la moins forte croissance économique dans le monde. La pandémie de la COVID-19 est venue aggraver cette situation sous l'effet combiné de :

- la réduction de la demande;
- la perturbation des chaînes d'approvisionnement du fait des mesures de distanciation (ralentissement ou arrêt des chaînes de production) et des politiques commerciales (restrictions ou prohibition des exportations²).

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévoit ainsi une contraction du commerce de 13 % à 33 % pour 2020³, puis une reprise en 2021. Les niveaux de commerce international de biens d'avant COVID-19 ne seraient vraisemblablement retrouvés qu'en 2022. Le secteur de la fabrication à Montréal sera donc directement touché par cette réduction du commerce international des biens. Le secteur des services professionnels (hors voyages et tourisme) pourrait quant à lui être indirectement touché en raison de la réduction du dynamisme du commerce international du Québec. Cet effet pourrait être d'autant plus important que le commerce international est crucial pour l'économie du Québec (ouverture au commerce⁴ de 63 % en 2018).

² Ainsi, au 22 avril 2020, 80 pays/territoires avaient adopté des mesures portant surtout sur du matériel médical, du matériel de protection et des désinfectants. À cette même date du 22 avril 2020, 17 pays/territoires avaient adopté des mesures portant sur des produits alimentaires.

³ World Economic Forum (2020).

⁴ Ouverture au commerce = (importations + exportations)/PIB. Statistique Canada, tableau 36-10-0222-01.

1.2 Des mesures extraordinaires mises en place exerçant des pressions sur les finances publiques

Face à cette situation, les gouvernements ont introduit d'imposantes mesures directes de soutien à l'économie.

Au fédéral, en date du 30 avril 2020, le déficit budgétaire pour l'année 2020-2021 était estimé à au moins 252 G\$⁵. Depuis, ce montant ne peut qu'être revu à la hausse. Dans un tel contexte, la dette fédérale (en cumul de déficits), qui était de 31 % du PIB en mars 2020, sera rehaussée pour se situer autour de 48 % en mars 2021. Du côté du Québec, en date du 16 avril 2020, le déficit budgétaire de l'année 2020-2021 était estimé à 15 G\$⁶. Le ratio de la dette québécoise en cumul de déficits passerait ainsi de 21 % du PIB en mars 2020, à 27 % en mars 2021⁷. Des déficits importants pour 2021-2022 sont également à prévoir.

Il importe de souligner que le financement de la dette publique comporte un coût d'opportunité, notamment face aux investissements des entreprises, et qu'un rythme d'endettement mal justifié risque d'amener les prêteurs à exiger des taux d'intérêt plus élevés sur les emprunts des gouvernements et de leur coûter plus cher.

1.3 Montréal, un moteur économique fragilisé par la pandémie

Tant sous l'angle des conséquences économiques que de leurs effets sur les finances publiques, Montréal se retrouve dans une situation particulière.

Tout d'abord, avec 24 % de la population du Québec, 25 % de l'emploi et 35 % du PIB⁸, l'agglomération de Montréal possède une forte concentration de l'activité et constitue la locomotive économique de la province.

Avant la crise liée à la COVID-19, l'économie de Montréal affichait des performances records en matière d'emploi et d'attraction d'investissements. La Métropole exerçait pleinement son rôle de moteur économique du Québec. En effet, le PIB de la région métropolitaine de recensement (RMR) aurait crû de 3,4 % en 2019 selon le Conference Board du Canada, soit la meilleure performance parmi les métropoles canadiennes. La grande région de Montréal a également connu des performances exceptionnelles en matière d'emploi, notamment avec un taux de chômage record de 4,8 % en février 2020⁹.

⁵ Bureau du directeur parlementaire du budget à Ottawa.

⁶ Ministère des Finances du Québec.

⁷ Il est à noter que les deux ratios de l'endettement par rapport au PIB augmentent non seulement parce que les dettes augmentent, mais également en raison de la diminution du PIB.

⁸ Institut de la statistique du Québec.

⁹ Statistique Canada.

Toutefois, les mesures imposées afin de limiter la propagation de la pandémie ont fragilisé la Métropole. Montréal est l'épicentre de la pandémie, puisque c'est dans la région de Montréal que l'on retrouve la plus grande part des cas (plus de 55 %) et des décès (plus de 60 %) au Québec¹⁰. Après plusieurs années de croissance exceptionnelle de l'activité économique et de l'emploi, la Métropole se retrouve plus durement touchée par la crise.

Le déconfinement se fait plus graduellement à Montréal qu'ailleurs. Plus l'économie tarde à se remettre en marche, plus les dommages compromettent le retour du taux de chômage au niveau d'avant la récession. Un solide plan de relance pour Montréal est donc nécessaire en cette période cruciale, non seulement pour l'économie montréalaise, mais également pour celle du Québec.

Montréal et le monde municipal ne sont pas épargnés par les conséquences économiques de la pandémie sur leurs finances publiques, à la fois sur le plan de leurs revenus que de leurs dépenses. Par exemple, on constate une chute libre des revenus du transport en commun et des parcomètres, une diminution des droits de mutation immobilière, ainsi que de l'émission des permis de construction qui se retrouve à l'arrêt. Bien que certaines décisions de la Ville peuvent expliquer en partie certaines diminutions de revenus (report d'un mois de l'encaissement des taxes, non indexation des tarifs de parcomètres), il demeure que la conjoncture économique est la principale cause des diminutions de revenus anticipées. De nombreuses dépenses non prévues ont dû être réalisées comme de l'achat de matériel de protection ou des heures supplémentaires des employés pour assurer les opérations d'urgence.

Dans un contexte où les paramètres d'analyses varient constamment, Montréal anticipe un manque à gagner de près de 9 % de son budget annuel de 6,2 G\$ pour l'année 2020. À lui seul, le transport en commun est responsable d'environ la moitié de l'impact estimé. Ce manque à gagner est celui anticipé dans le scénario plus pessimiste, dans lequel la reprise suivant le confinement n'est pas rapide. Dans ce scénario, la véritable reprise des activités économiques ne se concrétise réellement qu'à l'automne (rétablissement du niveau des revenus dans le transport en commun par exemple).

Afin d'amoindrir ce manque à gagner, Montréal a déposé un plan de redressement de ses activités, qui devrait lui permettre d'économiser 123,4 M\$ en 2020. Rappelons que, selon le cadre réglementaire actuel de la Ville de Montréal, celle-ci ne peut terminer un exercice financier en déficit sans prendre des mesures pour équilibrer sa situation financière.

1.4 La réponse canadienne en regard de ce qui se fait ailleurs

Au Canada, la réponse économique et fiscale à la COVID-19 du gouvernement fédéral s'est principalement articulée autour de deux programmes phares de soutien à l'emploi, soit la Prestation canadienne d'urgence (PCU), destinée aux travailleurs ayant perdu leur emploi en raison de la COVID-19, et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), dirigée vers

¹⁰ En date du 9 mai 2020.

les entreprises dont les revenus ont été affectés par la COVID-19, de manière à préserver les emplois¹¹. À l'instar de la PCU, 34 des 37 pays membres de l'OCDE avaient mis en place une forme de soutien aux salariés ou aux travailleurs autonomes ayant perdu leurs revenus en raison de la COVID-19. Toutefois, la PCU, un nouveau programme créé de toute pièce pour répondre à la crise, en soutien au régime d'assurance-emploi, n'a que peu d'équivalents directs. Du côté de la SSUC, 22 des 37 pays membres de l'OCDE avaient mis en place sous une forme ou une autre des subventions salariales pour les entreprises.

Comme au Canada, la grande majorité des pays membres de l'OCDE ont adopté des mesures d'assouplissement fiscal. Parmi les 37 pays membres, 34 permettent un report du paiement de l'impôt sur le revenu des entreprises dont la durée varie d'un pays à l'autre. De plus, 20 pays offrent la possibilité aux entreprises de reporter, jusqu'à un an dans certains cas, le paiement des cotisations sociales, d'effectuer les paiements en plusieurs versements sans intérêt ou même d'obtenir un congé pour certains secteurs particulièrement touchés par la crise. Ensuite, 18 pays, dont le Canada, accordent un délai dans le paiement des taxes à la consommation.

Enfin, dans les pays de l'OCDE où la taxe foncière représente la principale source de recettes fiscales des administrations locales, il semble d'ores et déjà clair que la réponse des villes s'est essentiellement faite – comme pour les municipalités canadiennes – sous forme d'un report de paiement de l'impôt foncier. Les autres mesures d'envergure, comme l'élimination de la taxe foncière des entreprises pour un an au Royaume-Uni, ont généralement découlé d'un financement provenant d'un autre ordre de gouvernement.

Pour sa part, Montréal a déployé à ce jour plusieurs mesures d'urgence afin de soutenir les entreprises durant la crise, notamment :

- un report du 2^e paiement de taxes foncières d'un mois;
- un moratoire de six mois sur les prêts de PME MTL, l'organisme mandataire de la Ville de Montréal pour le soutien direct aux entreprises;
- une aide complémentaire d'urgence de 5 M\$ pour soutenir le commerce et l'économie sociale;
- 1 M\$ pour un appel à la créativité pour des projets innovants des organismes de soutien;
- un projet de livraison urbaine et de virage numérique en soutien aux commerçants;
- la gestion du fonds de 40 M\$ de prêts aux entreprises (octroyé par le gouvernement du Québec).

¹¹ Pour l'essentiel, les données proviennent de Chaire en fiscalité et en finances publiques (2020).

2. LA TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

Cette crise sanitaire, économique et sociale sans précédent transforme les habitudes de consommation, les interactions sociales, l'organisation du travail et l'ensemble de la vie économique. Pour le comité, il est donc difficile de concevoir, à court terme, un retour à une organisation socioéconomique identique à celle connue avant la crise sanitaire. Dans ce contexte, le comité a tenté de bien comprendre les implications potentielles de la COVID-19 et de saisir les occasions qui peuvent en découler afin d'amener des transformations positives permettant de doter Montréal d'une économie plus résiliente et plus durable.

2.1 Une nouvelle normalité pour le marché du travail

La crise de la COVID-19 a provoqué une forte baisse du taux d'emploi et une diminution des heures travaillées. Il semble toutefois que les heures de travail aient diminué davantage pour les travailleurs autonomes, ainsi que pour les travailleurs ayant un plus faible niveau de scolarité.

Sous l'angle du télétravail, il apparaît que les travailleurs ayant la possibilité de travailler à domicile étaient en général moins défavorisés. Le niveau de scolarité, le statut d'emploi formel et la richesse des ménages sont, par exemple, positivement associés à la possibilité de travailler à domicile, reflétant la vulnérabilité de divers groupes de travailleurs. Les travailleurs à faible revenu, les personnes moins scolarisées, les jeunes adultes, les minorités ethniques et les immigrants sont concentrés dans des professions moins susceptibles d'être exercées à domicile. Certaines recherches tendent à montrer que la baisse de l'emploi liée aux mesures de distanciation sociale a un impact important sur les secteurs à forte proportion d'emplois féminins¹². À cet égard, la fermeture temporaire des écoles et des garderies a par ailleurs accru les besoins en matière de garde d'enfants, ce qui a un impact particulièrement important sur les mères qui travaillent.

Par ailleurs, le marché du travail pourrait connaître une croissance des emplois précaires découlant de la fermeture des entreprises de certains secteurs. Dans le contexte de la COVID-19, le marché du travail risque de connaître une croissance de la pratique du télétravail et ce, même au sein de secteurs habituellement moins propices à cette pratique (ex. : dans le secteur de la santé, la télémédecine, les consultations électroniques, les communications virtuelles avec les patients, et toutes autres innovations du genre, pourraient être mises en

¹² Alon *et al.* (2020), Queisser *et al.* (2020), Schirle *et al.* (2020) dans la même lignée, trouvent des différences entre les changements observés dans les heures de travail chez les hommes et chez les femmes au Canada. Beland *et al.* (2020), par contre, analysent des données canadiennes et trouvent que la COVID-19 a eu des impacts négatifs sur le marché du travail pour les hommes autant que les femmes, sans effets différentiels perceptibles, ce qui suggère que la COVID-19 n'a pas augmenté les inégalités entre les sexes dans les résultats sur le marché du travail.

place). Enfin, sans nécessairement être lié à la crise de la COVID-19, on pourrait constater une augmentation de la multidisciplinarité (ex. : les experts de l'intelligence artificielle pourraient être appelés à travailler avec des personnes qualifiées en épidémiologie, en économie du travail, en droit, en santé publique, etc.).

2.2 Le transport et l'aménagement urbain mis à l'épreuve

En termes d'aménagement urbain, la crise sanitaire pourrait mettre de l'avant les tensions entre densité et distanciation sociale. L'urbanisme, ainsi que le développement économique territorial ont, depuis 40 ans, vanté les mérites de la densité, des *clusters* et des interactions de proximité¹³. Entre autres, la densité a des vertus environnementales (moins d'étalement urbain), marchandes (proximité de clients, fournisseurs, collaborateurs) et d'échelle (partage des infrastructures, spécialisation et division du travail accrue) – même s'il est tout à fait possible pour beaucoup d'entreprises performantes d'œuvrer à l'extérieur des grandes villes denses¹⁴.

Ces idées sont désormais ancrées dans le Schéma directeur de Montréal qui prône les TOD (*Transport Oriented Development*), c'est-à-dire des quartiers de haute densité résidentielle et commerciale disposés le long du réseau de transport public. Or, la densité et les TOD sont aux antipodes de la distanciation sociale. D'ailleurs, les dispositions prises au 19^e siècle pour assainir les villes ont toutes tiré dans le sens de la dé-densification. Les effets de la crise sanitaire actuelle sur Montréal pourraient laisser présager un mouvement des citoyens vers l'extérieur de l'agglomération. C'est un grand débat, mais en vue du Schéma directeur actuel certaines grandes orientations devront être repensées, et (au minimum) l'on devra les réconcilier avec le risque d'une pandémie future¹⁵.

Ainsi, le secteur du transport public devra évoluer rapidement pour éviter un retour massif à la voiture. Il est essentiel d'assurer que le transport des travailleurs se fasse en toute sécurité. Les transports publics sont essentiels au bon fonctionnement de l'économie et de la société. Dans une grande ville, ils permettent l'appariement efficace des employés et des entreprises, et ce surtout pour les travailleurs moins rémunérés. Vu la nécessité de distanciation sociale, la voiture s'impose pour beaucoup (et fort logiquement) comme un mode de transport plus sécuritaire pour l'individu, même si les connaissances actuelles semblent montrer que la pollution atmosphérique est un accélérateur de la pandémie actuelle sur le plan sociétal¹⁶.

Montréal fera donc face à un dilemme important : alors que les transports publics sont essentiels, alors que la voiture (et la pollution qui y est associée) pourrait empirer la situation et les enjeux climatiques, c'est cette dernière qui semble pour beaucoup être le moyen le plus sécuritaire de se déplacer durant la pandémie. Le transport public – avec des installations

¹³ Fitjar (2020).

¹⁴ Shearmur (2017).

¹⁵ Fitjar (2020).

¹⁶ Gerretsen (2020).

partagées et une très difficile distanciation – semble être moins adapté (mais néanmoins nécessaire pour les populations et employés les plus vulnérables). À ce titre, le rôle de soutien à l'activité économique que joue le transport public est un enjeu pour tous les niveaux de gouvernements. Même si le déficit d'opération du transport public augmente avec la réduction de l'achalandage, son apport en particulier au bon fonctionnement du marché de l'emploi métropolitain – certes difficile à quantifier – est important pour la relance si l'on vise, à échéance, un retour à la normale.

Sans surprise, des enjeux particuliers apparaissent pour le centre-ville de Montréal. L'économie du centre-ville a cela de particulier qu'elle fonctionne sur deux niveaux. À un niveau, plusieurs des activités de services supérieurs¹⁷, d'enseignement et d'administration qui l'étaient peuvent fonctionner à distance : une fois la crise passée, son économie reprendra, mais cette reprise avec une localisation des travailleurs au centre-ville sera relativement lente, car le fonctionnement à distance est possible (sans être aussi efficace que le face-à-face pour la plupart des activités). À un autre niveau, une bonne partie de son économie (ex. : les restaurants, les commerces, les services de nettoyage) repose sur l'achalandage des employés de bureau, des étudiants et des administrateurs. Assurément, le centre-ville risque donc de voir son économie perturbée tant qu'une portion du télétravail se poursuivra. Montréal devra naviguer avec une communauté d'affaires souhaitant un retour au travail pour favoriser l'économie du centre-ville, tout en tenant compte des enjeux sanitaires présents dans le contexte de la promiscuité du centre-ville.

La réutilisation d'espaces commerciaux et à bureaux vacants, la création d'espaces de circulation piétonniers, et la mise en place de systèmes de mobilité permettant le retour sécuritaire d'une masse critique (clients et employés) au centre-ville sont cruciales. Cependant, ceci ne remettra pas sur pied l'économie du centre-ville si des dispositions adéquates ne sont pas aussi prises par les commerces et dans les bâtiments qui souhaitent (et qui peuvent) réouvrir. Il faudra, au moins sur le court et le moyen termes, réfléchir à comment faire revivre les espaces centraux délaissés.

2.3 Une perturbation du commerce international et des chaînes de valeurs

La pandémie transformera le commerce et le concept de mondialisation à moyen terme, mais certains secteurs seront plus affectés que d'autres. Les décideurs publics pourraient se questionner quant à la nécessité d'augmenter l'autosuffisance de leur pays en ce qui a trait à la production de certains biens, et même, mettre en place des mesures protectionnistes pour certains secteurs. Cela est vrai, non seulement dans les secteurs liés à l'approvisionnement d'équipements médicaux (tests de diagnostic, respirateurs, masques, etc.) et aux produits pharmaceutiques, mais également dans le secteur de la production alimentaire. La dépendance de certains pays quant à leur approvisionnement de produits de base pourrait être remise en

¹⁷ En anglais, le concept prend l'appellation de « *high-order services* ».

question. À long terme, cela pourrait impliquer une perte d'efficacité globale des chaînes d'approvisionnement et le renforcement des secteurs d'activités de « souveraineté » présents à Montréal.

Les entreprises québécoises, incluant les PME, sont très intégrées dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines et mondiales des biens. Le secteur de l'aérospatiale en est un bon exemple, puisque Montréal est le troisième centre de l'aérospatiale dans le monde et que 80 % de sa production est exportée. Ce secteur est beaucoup affecté par la crise. Tout cela implique une bonne coordination de l'ensemble des acteurs des chaînes et une aptitude de ces acteurs à être efficaces et innovants¹⁸. Cela met aussi en lumière une interdépendance des différents acteurs qui doit également être intégrée par les pouvoirs publics. Les soubresauts créés par la COVID-19 vont renforcer les exigences de performance (efficacité, innovations [produit, processus, organisationnel, marketing], qualité des produits) pour les entreprises de l'agglomération de Montréal participant aux chaînes de valeur.

Finalement, le renforcement des mesures de distanciation sociale modifie la manière dont les biens sont produits et sont livrés aux entreprises et aux consommateurs. Le commerce électronique en direction du consommateur (*Business-to-Consumer, B2C*) et entre entreprises (*Business-to-Business, B2B*) a explosé avec la crise. Le processus selon lequel les entreprises fournissent les biens et services se complexifie et est plus long, ce qui entraîne des coûts additionnels.

2.4 Une crise pouvant exacerber les inégalités sociales

La crise sanitaire et socioéconomique actuelle ne touche pas tout le monde de la même façon. Les inégalités socioéconomiques seront probablement amplifiées par la crise et le nouvel état normal qui suivra. Ce sont les groupes sociodémographiques les plus vulnérables à la crise qui risquent d'en porter le plus longtemps les cicatrices, particulièrement les femmes ou les familles issues de l'immigration, ainsi que les personnes ayant une maladie respiratoire, immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques¹⁹. Certains profils tendent à se recouper et à amplifier les difficultés pour retrouver leurs conditions socioéconomiques d'avant-crise.

En sus de certains éléments soulevés dans la sous-section sur le marché du travail, ces vulnérabilités se traduisent, entre autres, par le fait que les revenus des travailleurs ayant un faible niveau de scolarité aient diminué davantage et que les pertes d'emploi liées aux mesures de distanciation sociale proviennent de secteurs à forte proportion d'emplois féminins.

¹⁸ La concurrence ne se fait plus selon les entreprises, mais selon les chaînes d'approvisionnement. En général, pour être performante, les chaînes d'approvisionnement ont un certain nombre de caractéristiques dont (1) un management stratégique, (2) une grande habileté à être proactives et à répondre aux changements, (3) une forte adaptabilité, car étant à même de restructurer leurs chaînes, (4) un bon alignement des intérêts de tous les participants et (5) un bon alignement des priorités compétitives.

¹⁹ Tircher et Zorn (2020).

Les répercussions de cette dégradation de leur situation se feront sentir longtemps, tant pour les coûts en bien-être, qu'en perte d'ouvertures leur permettant d'améliorer leur sort. De plus, tant qu'un nombre appréciable de ménages vivront dans l'incertitude et la précarité quant à leurs sources de revenus, ces consommateurs hésiteront à s'engager dans des dépenses non nécessaires, décourageant les entreprises à investir et ralentissant d'autant l'éventuelle reprise.

2.5 Une relance tournée vers la transition écologique

Le soutien et la relance de l'économie montréalaise (et québécoise) exigeront la mobilisation de capitaux publics et privés importants, provenant de plusieurs sources de financement. Ces investissements devraient impérativement privilégier une transition écologique, soucieuse de justice sociale. Il faut transformer la crise de la COVID-19 en occasion à saisir sur le plan environnemental afin que Montréal devienne un chef de file sur le plan de la transition énergétique. Aux yeux du comité, cette transition énergétique doit être sous-jacente au déploiement des actions requises à la relance.

La transition écologique s'inscrit également dans les actions des autres niveaux de gouvernement. Tout semble indiquer que le gouvernement fédéral misera sur une relance verte²⁰. Quant au Québec, déjà le budget présenté juste avant la pandémie annonçait l'arrivée des mesures du gouvernement autour de l'électrification des transports et de la lutte contre les changements climatiques, ces mesures devant être arrimées aux recommandations de relance économique.

Il est impératif de garder le cap pour lutter contre les changements climatiques et bâtir une économie sobre en carbone et résiliente. En période de crise, la qualité des infrastructures de transport et d'approvisionnement devient cruciale. C'est pourquoi des mesures de soutien et de renforcement des infrastructures de transport des personnes et des marchandises pourraient compléter les mesures annoncées ou déjà déployées.

Les initiatives devraient consolider toute mesure déjà entreprise en matière d'achat local, d'infrastructures numériques et d'encouragement au télétravail, de l'entrepreneuriat collectif et du soutien des travailleurs et travailleuses dans leur transition vers une économie sobre en carbone et résiliente.

La crise illustre la nécessité de revoir certains de nos choix individuels et collectifs en matière d'agriculture et d'alimentation. Enfin, la crise actuelle illustre également l'importance de la solidarité et de la résilience de nos communautés de proximité, souvent à l'échelle des quartiers.

²⁰ Bellavance (2020).

3. RECOMMANDATIONS

Dans cette dernière section, le comité s'intéresse aux recommandations pouvant aider Montréal, d'une part, à passer à travers à crise et, d'autre part, à se positionner favorablement pour la reprise économique. Elles sont également formulées dans une optique de renforcement de la résilience de Montréal aux chocs.

Afin de cerner son champ d'action, le comité s'appuie sur quelques considérations pratiques en vue d'identifier les recommandations les plus porteuses pour Montréal.

D'abord, le comité n'a pas la prétention de tout couvrir. Il a choisi de cibler des recommandations en lien avec la relance économique dans la foulée de la crise de la COVID-19 et principalement en lien avec les compétences de Montréal ou en précisant clairement l'appui requis des autres niveaux de gouvernement (fédéral et Québec). D'autres réflexions du comité, de nature plus générale et pouvant conduire à des recommandations, se trouvent à l'annexe 3.

D'une part, le comité a choisi de dégager une orientation globale pour assurer la cohérence des recommandations. D'autre part, les recommandations concernent un horizon temporel à court et moyen termes, et ne tiennent pas compte de possibles développements imprévus allant de la découverte d'un remède ou autres solutions inattendues permettant un retour à la normale plus rapide que prévu à l'apparition d'autres vagues de confinement. Enfin, comme indiqué en introduction, les recommandations font l'objet d'un consensus au sein du comité.

Étant donné que la relance de Montréal exige une attention particulière tenant compte de la concentration de l'activité économique (et des cas de COVID-19), le comité énonce cinq principes directeurs ayant circonscrit la formulation de ses recommandations :

1. le plan de relance de Montréal doit se coordonner avec celui des autres niveaux de gouvernement (fédéral et Québec);
2. le plan de relance doit se concentrer sur certains créneaux d'action les plus porteurs afin de bénéficier d'un maximum d'effets de levier;
3. les mesures mises en place dans le plan de relance doivent être prévisibles et faciles à comprendre tant par la population que par les acteurs économiques;
4. les mesures de relance doivent prendre en considération le contexte actuel où la distanciation sociale et les mesures sanitaires persisteront à court et moyen termes;
5. le plan de relance doit prendre en considération la transition écologique.

Aussi, dans le cadre de ses échanges, le comité d'experts a abordé cinq thèmes conduisant à un certain nombre de recommandations. Dans certains cas, les recommandations font référence au plan de relance des entreprises, à la coordination avec les mesures des gouvernements fédéral et du Québec ou encore à la prise en compte de l'effet COVID-19 sur le futur.

3.1 Soutien financier

Pour faire face à la crise et permettre une relance efficace, Montréal devra s'assurer de financer adéquatement les programmes municipaux existants et redoubler d'efforts dans ses représentations auprès des gouvernements québécois et fédéral pour un soutien financier à la hauteur de la situation *particulière* de Montréal. Ailleurs dans le monde, comme à Montréal, les administrations locales ont initialement réagi rapidement pour donner un peu d'oxygène aux contribuables en leur permettant notamment de reporter leurs taxes foncières.

Dans une deuxième phase, la tendance qui semble se dessiner à l'international est que les administrations locales reçoivent un coup de main des autres niveaux de gouvernement afin de les aider à absorber les contrecoups de la nécessaire réaction rapide. Il est également impératif que la durée, l'ampleur et la portée des interventions soient coordonnées entre les différents niveaux de gouvernement.

Plus précisément, Montréal devra :

3.1.1 Obtenir du gouvernement du Québec la levée temporaire de l'obligation d'équilibrer son budget. Dans ce contexte particulier, Montréal doit pouvoir faire des déficits. Elle doit, à ce titre, envisager l'émission d'*obligations spéciales de relance*. Cela dit, la situation financière de Montréal déjà tellement serrée en contexte habituel subit inévitablement, avec la crise de la COVID-19, une pression additionnelle. La levée de l'obligation d'équilibrer son budget n'élimine pas la pertinence d'un soutien financier des autres niveaux de gouvernement.

3.1.2 Analyser la possibilité de prolonger des assouplissements/reports de taxes foncières et évaluer la pertinence de proposer des rabais de taxes municipales à certains secteurs spécifiques au cœur de quartiers davantage touchés par la crise.

3.2 Main-d'œuvre

Une réponse en matière d'emploi et de politique sociale est nécessaire afin de réduire l'exposition à la COVID-19 sur le lieu de travail en plus de garantir l'accès au revenu pour les travailleurs. Le télétravail devrait être maintenu aussi longtemps que possible lors du déconfinement afin de permettre aux travailleurs qui ne peuvent pas travailler à domicile de retourner au travail tout en limitant le risque d'infection. La capacité de travailler à domicile est un instrument important pour atténuer les conséquences économiques négatives résultant des mesures de distanciation sociale.

De plus, comme on le sait, les inégalités (mesurées notamment par le coefficient de Gini) augmentent à la suite de phénomènes de type pandémie et ce même après quelques années²¹. L'employabilité et l'intégration au marché du travail demeurent des outils puissants pour lutter contre les inégalités sociales.

Plus précisément, Montréal devra :

3.2.1 Miser sur les infrastructures numériques pour favoriser le télétravail de son personnel. Dans la même perspective, Montréal doit offrir du soutien aux PME pour développer le télétravail, tout en prenant en compte la réalité des commerçants du centre-ville qui dépendent de la venue des travailleurs sur leur territoire.

3.2.2 Appuyer, en collaboration avec les autres niveaux de gouvernement, l'octroi de services virtuels aux chercheurs d'emploi pour favoriser la réaffectation d'un grand nombre de travailleurs.

3.3 Entreprises et commerces

Les entreprises et commerces montréalais devront être soutenus à plusieurs égards dans le cadre de la relance économique. À cet effet, les programmes de soutien existants doivent être adaptés et exécutés avec agilité. De plus, les initiatives devraient consolider toute mesure déjà entreprise en matière d'achat local et vers une économie sobre en carbone et résiliente. Un soutien généralisé face à la nouvelle réalité commerciale doit être mis en place. Cela permettra de structurer et de dynamiser les quartiers de Montréal et de les rendre plus résilients aux chocs. La crise actuelle illustre également l'importance de la solidarité et de la résilience de nos

²¹ Solt (2019).

communautés de proximité, souvent à l'échelle des quartiers. Les mesures pour soutenir l'entrepreneuriat collectif devraient être renforcées.

Plus précisément, Montréal devra :

3.3.1 Appuyer les PME pour la mise en œuvre de livraisons urbaines et du virage numérique. Il s'agit d'appuyer la structuration des petites entreprises et des entreprises collectives (économie sociale) et les initiatives d'agrégation des offres aux consommateurs numériques des différentes entreprises de Montréal.

3.3.2 Mettre en place des mécanismes de priorisation de l'achat local, de l'économie circulaire et des circuits courts, notamment en renforçant les politiques d'approvisionnement municipales pour l'achat local. Aussi, il peut s'agir de mesures favorisant l'inscription au Panier Bleu des entreprises montréalaises (et prendre le leadership pour accélérer les capacités transactionnelles du site). Enfin des initiatives de collaboration renforceraient le développement de la tendance déjà présente d'une consommation de produits de proximité²² par une offre mieux organisée.

3.3.3 Soutenir les entreprises d'ici et maximiser leur niveau d'innovation. Il faut renforcer et améliorer les infrastructures et le réseautage, par exemple par l'entremise des grappes dans certaines industries phares (ex. : secteur de la culture et du jeu vidéo) afin d'amplifier leur présence dans les chaînes de valeur nord-américaines et mondiales.

3.3.4 Développer une gestion adaptée des locaux vacants dans le contexte où de nombreux établissements (notamment dans le domaine de la restauration et des bars) ne seront pas en mesure d'ouvrir leur porte après la crise. À cet égard, il convient d'évaluer la possibilité de reprendre ces locaux pour une vocation collective.

3.3.5 Soutenir l'entrepreneuriat collectif dans un contexte d'augmentation prévisible des faillites. Par exemple, en appuyant les regroupements de travailleurs souhaitant reprendre les entreprises en formant une coopérative ou un OBNL.

3.3.6 Instaurer les ajustements nécessaires par rapport aux mesures sanitaires visant à faire face à la crise de la COVID-19 (ex. : certification ISO-COVID). Montréal a un rôle d'inspection à jouer, elle pourrait par exemple émettre des certificats de conformité pour favoriser la consommation.

²² Nous pouvons également nous attendre à ce que dans le contexte post COVID-19, les consommateurs soient plus sensibles à la notion de souveraineté alimentaire.

3.4 Transport et urbanisme

Le transport pourra favoriser la relance de l'économie en permettant le déplacement des travailleurs et des marchandises de façon sécuritaire et raisonnablement rapide afin d'éviter des frictions importantes sur le plan du fonctionnement du marché de l'emploi et, par extension, des entreprises et des services. Malgré la logique individuelle qui poussera les gens qui ont une voiture vers leur utilisation, il est important, au niveau sociétal, de continuer d'augmenter l'emprise piétonnière et cycliste à Montréal afin de poursuivre la transition écologique de Montréal. Cependant, pour le comité, il importe de concilier le tout en cohérence avec le développement économique local. Pour ce faire, les acteurs concernés par la mobilité durable doivent structurer la transition écologique en collaboration avec les associations commerciales dont Société de développement commercial (SDC). Depuis le début de la pandémie, le comité reconnaît que Montréal a déjà posé une série d'actions pour favoriser le transport actif réduisant ainsi les risques de propagation et les pressions sur le transport en commun.

Le design et l'aménagement des espaces publics (qui impliquent certes les parcs, mais aussi les trottoirs, les intersections, les rues) revêtent une importance fondamentale pour la relance afin de permettre le bon fonctionnement des commerces et services, de forger un certain optimisme face aux défis économiques et de minimiser le désir de certains citoyens de se réfugier vers des régions extérieures qui paraissent plus sécuritaires.

Plus précisément, Montréal devra :

3.4.1 Coordonner les acteurs quant à l'utilisation des transports en commun. En matière de planification du transport, Montréal doit travailler de concert avec les grands employeurs. Il serait pertinent de s'informer de leurs plans de relance et d'encourager des ajustements des heures de travail. Pour optimiser le transport, des actions devront être prises pour réguler l'achalandage, notamment en ajustant les horaires de livraison et l'étalement des heures de travail.

3.4.2 Mettre en place un plan d'infrastructure structurant afin de prioriser Montréal dans les investissements qui seront dégagés par les gouvernements fédéral et du Québec.

3.4.3 Réfléchir à l'aménagement des lieux publics afin de tenir compte des différentes dynamiques présentes dans chaque arrondissement ou quartier (ex. : densité de population, densité d'emploi, mode de transport utilisé) et à l'aménagement des espaces verts et publics, car ces espaces ont un effet positif sur la santé physique et mentale des Montréalais.

3.4.4 Évaluer la pertinence d'une aide ponctuelle, en sus du programme fédéral d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), afin d'appuyer les secteurs les plus touchés ayant pour but d'éviter la fermeture de certaines entreprises.

3.5 Industries culturelles et tourisme

Les industries créatives²³ représentent un levier économique important pour la Métropole. Elles représentent 9,4 G\$ en retombées économiques pour le Québec, dont 6,6 G\$ en retombées directes. Or, la crise a démontré autant la grande fragilité que l'importance cruciale du secteur culturel et touristique pour l'identité montréalaise et sa vitalité économique. Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle et de l'après-crise, alors que les contraintes de distanciation sociale et les mesures sanitaires rendent difficiles les regroupements dans des lieux publics ainsi que la production de spectacles, il faudra miser sur la culture comme élément central pour transformer la ville.

Plus précisément, en collaboration avec les gouvernements fédéral et du Québec, Montréal devra :

3.5.1 Appuyer financièrement la transition des grands événements de Montréal vers des festivals en ligne et autres plateformes interactives de diffusion de spectacles et d'événements culturels. La mise en ligne offre également le potentiel de rendre le festival accessible à un public plus large et de le faire rayonner même à l'extérieur de Montréal.

3.5.2 Favoriser, pour l'année 2020, la multiplication de plus petits événements.

²³ Selon une étude de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (2018), ces industries regroupent les sous-secteurs suivants : architecture et design, mode, arts, jeux vidéo, médias, communication créative et multimédia.

ANNEXE 1 : COMITÉ D'EXPERTS SUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL

Président

Luc Godbout, titulaire, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke

Membres externes

Matthieu Arseneau, chef économiste adjoint, Banque Nationale

Jean-Martin Aussant, chef de l'investissement, CEOS

Pier-André Bouchard St-Amant, professeur, École nationale d'administration publique

François Delorme, chargé de cours, économiste, Université de Sherbrooke

Pierre Delorme, professeur, Université du Québec à Montréal

Raquel Fonseca, titulaire, Chaire de recherche sur les enjeux économiques intergénérationnels, Université du Québec à Montréal et Fellow CIRANO

Pierre Fortin, professeur émérite, Université du Québec à Montréal

Clément Gignac, vice-président principal et économiste en chef, iA Groupe

Richard Shearmur, professeur et directeur, École d'urbanisme, Université McGill

Lota D. Tamini, professeur, Université Laval et Fellow CIRANO

Nicolas Zorn, directeur général, Observatoire québécois des inégalités

ANNEXE 2 : SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Soutien financier

3.1.1 Obtenir du gouvernement du Québec la levée temporaire de l'obligation d'équilibrer son budget. Dans ce contexte particulier, Montréal doit pouvoir faire des déficits. Elle doit, à ce titre, envisager l'émission d'*obligations spéciales de relance*. Cela dit, la situation financière de Montréal déjà tellement serrée en contexte habituel subit inévitablement, avec la crise de la COVID-19, une pression additionnelle. La levée de l'obligation d'équilibrer son budget n'élimine pas la pertinence d'un soutien financier des autres niveaux de gouvernement.

3.1.2 Analyser la possibilité de prolonger des assouplissements/reports de taxes foncières et évaluer la pertinence de proposer des rabais de taxes municipales à certains secteurs spécifiques au cœur de quartiers davantage touchés par la crise.

Main-d'œuvre

3.2.1 Miser sur les infrastructures numériques pour favoriser le télétravail de son personnel. Dans la même perspective, Montréal doit offrir du soutien aux PME pour développer le télétravail, tout en prenant en compte la réalité des commerçants du centre-ville qui dépendent de la venue des travailleurs sur leur territoire.

3.2.2 Appuyer, en collaboration avec les autres niveaux de gouvernement, l'octroi de services virtuels aux chercheurs d'emploi pour favoriser la réaffectation d'un grand nombre de travailleurs.

Entreprises et commerces

3.3.1 Appuyer les PME pour la mise en œuvre de livraisons urbaines et du virage numérique. Il s'agit d'appuyer la structuration des petites entreprises et des entreprises collectives (économie sociale) et les initiatives d'agrégation des offres aux consommateurs numériques des différentes entreprises de Montréal.

3.3.2 Mettre en place des mécanismes de priorisation de l'achat local, de l'économie circulaire et des circuits courts, notamment en renforçant les politiques d'approvisionnement municipales pour l'achat local. Aussi, il peut s'agir de mesures favorisant l'inscription au Panier Bleu des entreprises montréalaises (et prendre le leadership pour accélérer les capacités transactionnelles du site). Enfin des initiatives de collaboration renforceraient le développement de la tendance déjà présente d'une consommation de produits de proximité²⁴ par une offre mieux organisée.

3.3.3 Soutenir les entreprises d'ici et maximiser leur niveau d'innovation. Il faut renforcer et améliorer les infrastructures et le réseautage, par exemple par l'entremise des grappes dans certaines industries phares (ex. : secteur de la culture et du jeu vidéo) afin d'amplifier leur présence dans les chaînes de valeur nord-américaines et mondiales.

3.3.4 Développer une gestion adaptée des locaux vacants dans le contexte où de nombreux établissements (notamment dans le domaine de la restauration et des bars) ne seront pas en mesure d'ouvrir leur porte après la crise. À cet égard, il convient d'évaluer la possibilité de reprendre ces locaux pour une vocation collective.

3.3.5 Soutenir l'entrepreneuriat collectif dans un contexte d'augmentation prévisible des faillites. Par exemple, en appuyant les regroupements de travailleurs souhaitant reprendre les entreprises en formant une coopérative ou un OBNL.

3.3.6 Instaurer les ajustements nécessaires par rapport aux mesures sanitaires visant à faire face à la crise de la COVID-19 (ex. : certification ISO-COVID). Montréal a un rôle d'inspection à jouer, elle pourrait par exemple émettre des certificats de conformité pour favoriser la consommation.

Transport et urbanisme

3.4.1 Coordonner les acteurs quant à l'utilisation des transports en commun. En matière de planification du transport, Montréal doit travailler de concert avec les grands employeurs. Il serait pertinent de s'informer de leurs plans de relance et d'encourager des ajustements des heures de travail. Pour optimiser le transport, des actions devront être prises pour réguler l'achalandage, notamment en ajustant les horaires de livraison et l'étalement des heures de travail.

3.4.2 Mettre en place un plan d'infrastructure structurant afin de prioriser Montréal dans les investissements qui seront dégagés par les gouvernements fédéral et du Québec.

²⁴ Nous pouvons également nous attendre à ce que dans le contexte post COVID-19, les consommateurs soient plus sensibles à la notion de souveraineté alimentaire.

3.4.3 Réfléchir à l'aménagement des lieux publics afin de tenir compte des différentes dynamiques présentes dans chaque arrondissement ou quartier (ex. : densité de population, densité d'emploi, mode de transport utilisé) et à l'aménagement des espaces verts et publics, car ces espaces ont un effet positif sur la santé physique et mentale des Montréalais.

3.4.4 Évaluer la pertinence d'une aide ponctuelle, en sus du programme fédéral d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), afin d'appuyer les secteurs les plus touchés ayant pour but d'éviter la fermeture de certaines entreprises.

Industries culturelles et tourisme

3.5.1 Appuyer financièrement la transition des grands événements de Montréal vers des festivals en ligne et autres plateformes interactives de diffusion de spectacles et d'événements culturels. La mise en ligne offre également le potentiel de rendre le festival accessible à un public plus large et de le faire rayonner même à l'extérieur de Montréal.

3.5.2 Favoriser, pour l'année 2020, la multiplication de plus petits événements.

ANNEXE 3 : AUTRES RÉFLEXIONS DU COMITÉ

Au cours des travaux du comité, les membres ont échangé sur divers sujets qui n'étaient pas nécessairement en lien avec de possibles réflexions à court et moyen termes dans le cadre de la relance économique à la suite de la crise de la COVID-19. Sans en faire des recommandations dans le cadre du présent rapport, le comité expose ici quelques idées recensées. Il s'agit principalement de :

Sur le thème de l'immigration : Appuyer la régularisation des demandeurs d'asile ayant participé à l'effort de lutte contre la COVID-19.

Sur le thème des inégalités : Promouvoir la formation numérique, surtout pour les populations défavorisées et élargir l'offre de connexion Wi-Fi dans les endroits publics.

Sur le thème des entreprises : Favoriser l'émergence de regroupements et de grappes pour les industries phares du secteur de la culture (ex. : jeux vidéo).

Sur le thème des relations de la Ville de Montréal avec les autres gouvernements : S'assurer d'obtenir sa juste part des sommes prévues aux différentes stratégies nationales des gouvernements fédéral et du Québec (sur le logement, les infrastructures, etc.), particulièrement celles qui pourraient compenser les effets néfastes de la crise telle que l'augmentation des inégalités.

Sur le thème de la création de chaînes de valeur : Se tourner vers les nouvelles technologies pour augmenter la production sur le marché local. Des programmes pourraient soutenir ou accompagner l'implantation de ces nouvelles technologies.

Sur le thème de la sécurité alimentaire : Accélérer le développement de l'agriculture urbaine et verticale pour une plus grande autonomie alimentaire régionale.

Sur le thème de l'habitation : Soutenir la construction de logements sociaux et/ou abordables. Pour Montréal, il s'agit d'une occasion de construire des unités d'habitation abordables à proximité des projets structurants de transport collectif.

Sur le thème des infrastructures : Accélérer les projets structurants de transport à la fois dans et vers l'Est de l'île (trams, stations de métro, services de bus SRB). En plus de désenclaver l'Est de Montréal, ces projets favoriseront une meilleure circulation des travailleurs et une augmentation du taux de scolarité de populations qui actuellement ne peuvent pas accéder aisément aux institutions d'enseignement technique ou supérieure.

ANNEXE 4 : RÉFÉRENCES

Alon, T. M., Doepke, M., Olmstead-Rumsey, J. et Tertilt, M. (2020). *The Impact of COVID-19 on Gender Equality* (N° w26947). National Bureau of Economic Research.

Béland, L.-P., Brodeur, A., Mikola, D. et Wright, T. (2020). *The Short-Term Economic Consequences of COVID-19: Occupation Tasks and Mental Health in Canada* (IZA DP N° 13254).

Bellavance, J.-D. (2020, 23 avril). Trudeau misera sur une « relance verte » après la crise. *La Presse*. Récupéré à l'adresse URL : <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/202004/22/01-5270523-trudeau-misera-sur-une-relance-verte-apres-la-crise.php>

Chaire en fiscalité et en finances publiques. (2020). *Suivi des mesures économiques gouvernementales découlant de la crise de la COVID-19 : Québec, Canada, Monde*. Récupéré de l'adresse URL : <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/suivi-mesures-economiques-gouv-covid-19/>

Chambre de commerce du Montréal métropolitain. (2018). Industries créatives : réussir dans un environnement en mutation rapide. Récupéré à l'adresse URL : <https://www.ccmm.ca/fr/publications/etude/collaboration-art-affaires/industries-creatives--reussir-dans-un-environnement-en-mutation-rapide/>

Fitjar, R. (2020). *COVID-19 Has Turned Cities' Main Economic Assets Into Their Worst Enemies*. LSE Research Online. Récupéré à l'adresse URL : http://eprints.lse.ac.uk/104306/1/europpblog_2020_04_27_covid_19_has_turned_cities_main_economic_assets.pdf

Gerretsen, I. (2020, 27 avril). How Air Pollution Exacerbates COVID-19. *BBC*. Récupéré à l'adresse URL : <https://www.bbc.com/future/article/20200427-how-air-pollution-exacerbates-covid-19>

Queisser, M., Adema, W. et Clarke, C. (2020). *COVID-19, Employment and Women in OECD Countries*. VOX CEPR Policy Portal.

Schirle, T., Milligan, K. et Skuterud, M. (2020). *What April's Jobs Data Shows for the Future*. C.D. Howe Institute.

Shearmur, R. (2017). Urban Bias in Innovation Studies. In H. Bathelt, P. Cohendet, S. Henn et L. Simon (dir.), *The Elgar Companion to Innovation and Knowledge Creation: A Multi-Disciplinary Approach* (Chapitre 27). Cheltenham : Edward Elgar.

Solt, F. (2019). *The Standardized World Income Inequality Database, Version 8*. Harvard Dataverse. Récupéré à l'adresse URL : <https://dataverse.harvard.edu/dataset.xhtml?persistentId=doi:10.7910/DVN/LM4OWF>

Tircher, P. et Zorn, N. (2020). *Inégaux face au coronavirus : constats et recommandations*. Observatoire québécois des inégalités. Récupéré à l'adresse URL : <https://www.observatoiredesinegalites.com/fr/inegaux-coronavirus>

World Economic Forum. (2020). *Challenges and Opportunities in the Post-COVID-19 World*. Insight Report. Récupéré à l'adresse URL : http://www3.weforum.org/docs/WEF_Challenges_and_Opportunities_Post_COVID_19.pdf